

NOTE DE SERVICE Proviseur N°15 ORIENTATION – Conseils de classe

Cette note vise à rappeler les principes et le déroulement de l'orientation post 3DP6 et post BEP. Ce processus qui concerne chacun d'entre nous se déroule aux mois de mai et juin (cf. calendrier de la fin d'année, en ligne prochainement sur le site web du lycée). De nombreuses contraintes sont fixées par le Rectorat. Nous vous remercions pour le soin apporté à la lecture de ce document et au respect du calendrier.

1. Les principes de l'orientation post 3^{ème} et post BEP

- Une responsabilité partagée par les personnels de direction, les professeurs principaux et les CPE
- Sont concernés aussi : les élèves pressentis redoublants de 2^{de} BEP ou 1^{er} BACPRO (suivi des dossiers par les CPE) ainsi que les candidats MGI et CFA (D. Bertoux, Eric Minni)
- Une application informatique AFFELNET est gérée par le secrétariat, en lien avec les services académiques
- Une transmission directe des résultats est opérée dans SCONET
- Un dossier « papier » est visé par les familles
- 3 vœux des candidats sont possibles
- Un barème classe les candidats mais seulement lorsqu'il y a un encombrement de demande pour une même section,
- Ce barème est un système de critères avec attribution de bonus positifs. Pas de bonus « négatif » (le candidat a le + de droit ou – de droit à un bonus)

2. Un calendrier contraint par les dates suivantes

POST 3DP6	POST BEP/CAP
13 mai : date butoir saisie des notes sur Viescolaire.net par les professeurs (IMPERATIF)	13/5 : date butoir retour des dossiers d'orientation au secrétariat par les PP
21 mai : date butoir retour des dossiers d'orientation au secrétariat par le Professeur Principal (PP)	15/5 : date butoir saisie des notes sur Viescolaire.net par les professeurs (IMPERATIF)
Le 23 mai : fin de saisie dans Affelnet par Mme Adam des notes du contrôle continu du brevet	Du 13 au 19 mai : saisie des notes sur Affelnet et sur les dossiers papier (Mmes Adam et Masson)
Conseil de classe le 29 mai à 17h	Jusqu'au 30 mai : saisie des vœux sur Affelnet (Mmes Adam et Masson). Imprimer un exemplaire et faire signer l'élève
Le 30 mai : saisie des vœux par Catherine Adam	20 mai : conseil classe TCATM à 17h
13 juin commission académique pré-pam	22 mai : conseils de classe à 16h : TMS, TMSBM et à 17h : TMC, TCMFA
23 juin : résultats de l'affectation + notification aux familles* (J. Apse)	Le 27 mai : conseils de classe à 16h : TMVAM , TMEL et à 17h, TMVAM1 et TMPMI
3 juillet : recours aux listes supplémentaires	3 juin : commission pré-pam
	20/6 : résultats de l'affectation + notification aux familles* (J. Apse)
	30/6 : recours aux listes supplémentaires

Remarques :

- * les notifications des élèves « admis » sont transmises par l'établissement d'accueil, celles des « non-admis » par l'établissement d'origine.
- les personnels administratifs chargés des saisies Affelnet conservent l'exemplaire papier ainsi qu'une impression de la saisie, documents nécessaires en cas de recours
- pour le Post BEP, au moment de l'inscription, les **personnels chargés de l'accueil** apposeront un tampon « **élève inscrit en BACPRO** » sur l'original de la notification (pour éviter toute double inscription)

3. Autres dates butoir de SAISIE DES NOTES dans viescolaire.net pour information

- 5 juin pour les terminales BAC PRO
- 12 juin pour les 2de BEP et 1ères BACPRO

4. les barèmes de l'orientation prennent en compte ...

POST 3^{ème} (3DP6)	POST BEP
Les résultats dans dix disciplines Coeff. 30 <i>* à noter : Catherine Adam récupère les notes et les reporte sur les dossiers papiers. Elle peut transférer les notes du Contrôle continu du brevet saisies dans Notanet vers Affelnet, à condition de le faire avant la saisie des vœux (sinon, double saisie obligatoire)</i>	Les résultats sur 2 ans : Lettres/HISGEO, LV, Maths/sciences, Enseignement professionnel - Coeff. 10 <i>* à noter : Catherine Adam récupère les notes et les reporte sur les dossiers papiers. La saisie sur le logiciel Affelnet est effectuée par Ségolène Masson + Catherine Adam</i>
L'avis de l'équipe éducative – Coeff.15 <i>Avis + Trois compétences évaluées chacune par une note sur 20: organisation, implication ds projet, implication dans la vie du lycée. A préparer par PP + CPE avant les conseils de classe</i> <i>L'établissement doit respecter ceci : 30% de notes comprises entre 16 et 20, moyenne du groupe aux alentours de 14, utilisation de l'éventail des notes entre 0 et 20</i>	- Le pronostic de réussite au niveau IV : TF (600pts), F (400pts), R (100pts) TR (0) A préparer par le Professeur Principal avant les conseils de classe, en lien avec leurs collègues - le profil de l'élève (cinq compétences à évaluer : investisss, assiduité, analyse, démarches/projet, travail en équipe) : bonus de 50 pts (E), 100 pts (F), 300 pts (G), 400 pts (H)
La zone géographique	Le barème prend en compte également la formation demandée (annexe 3 et 5) : <ul style="list-style-type: none">• Un coeff. pour chaque discipline, différent selon la formation demandée (définis par les corps d'inspection)• Bonus de cohérence (500pts en cas de totale cohérence, 250 pts en cas de cohérence partielle)• Un bonus médical possible (cf. procédure particulière, en lien avec le SAIO) ou pour des cas très particuliers• Un bonus pour les redoublants potentiels, à la condition d'une spécialité identique ET si l'équipe éducative y est favorable
A noter : le lycée saisit sur Affelnet les candidats issus de la MGI (suivi D. Bertoux) Pour les candidats issus du CFA, le formulaire papier est adressé à l'IA qui fait la saisie	A noter : Pour les candidats issus de la MGI ou du CFA, le dossier transite par le CIO, la saisie des dossiers sur Affelnet étant faite par le SAIO (suivi D. Bertoux et Eric Minni)
A noter : le lycée saisit sur Affelnet les vœux de redoublement (ou changt de section) des 2de BEP et 1eres CAP : (suivi effectué par les CPE avec PP, attention à anticiper avant les conseils)	A noter : le lycée saisit sur Affelnet les vœux de redoublement des 1ères BACPRO et signale au SAIO avec avis du conseil de classe (bonus de 9000 pts attribué par SAIO). (suivi effectué par les CPE avec PP, attention à anticiper avant les conseils)

5. Le « dossier papier » (post 3DP6 et post BEP)

Ces dossiers papier seront **à diffuser par les professeurs principaux dès que possible fin avril** pour être visé par les familles. Retour immédiat au **professeur principal** puis au secrétariat (**Catherine Adam, Ségolène Masson**) selon les dates indiquées plus haut (post BEP : **pour le 13 mai** (attention aux jours sans cours, les 1/5 et 9/5). Post 3DP6 retour possible **jusqu'au 21 mai**)

Pour le seul verso du dossier BEP : ce verso n'est à utiliser que dans le cas ou le vœu (1^{er} vœu seulement) n'est pas du tout en cohérence avec la formation suivie. Le jeune devra rencontrer les deux chefs d'établissement (d'origine et d'accueil), qui émettent chacun un avis avant transmission du dossier au SAIO. Ces cas doivent être signalés à Mme Weimer qui suit ces dossiers particuliers.

Le proviseur, Pascal FREUND